

# AGRESSION sur la MA2

A Valence, le 13 septembre 2022

Ce jour et lors du mouvement de promenade en maison d'arrêt 2 à 9H15, un détenu bien trop connu pour des troubles psy avec des attitudes instables au quotidien refuse d'enlever son « bob » sur la courive comme le prévoit le règlement.

Un surveillant des ELSP lui demande alors à plusieurs reprises de l'enlever, le détenu finit par obtempérer mais s'approche du collègue et le menace, l'insulte, puis lui saute au visage directement et lui assène ce qu'on appelle le coup de la fourchette en lui enfonçant violemment les doigts écartés dans les yeux pour tenter de lui les crever.

Le détenu sera alors immobilisé et conduit au quartier disciplinaire en prévention.

Le collègue lui, très marqué au niveau du visage et les vaisseaux complètement éclatés dans les yeux sera transporté au Centre Hospitalier de Valence.

**L'UFAP-UNSa Justice** FÉLICITE l'ensemble des personnels présents lors de cette intervention et met une nouvelle fois en avant leur grand professionnalisme.

**L'UFAP UNSa Justice** souhaite à notre collègue bien naturellement un prompt rétablissement, et exige des sanctions disciplinaires et judiciaires pour l'auteur de l'agression à la hauteur des faits commis! Mais aujourd'hui cela ne suffit plus !

**L'UFAP UNSa Justice** exige aussi et tout autant que l'administration sorte de sa léthargie quand il s'agit de protéger ses personnels. Voilà plus de 30 ans que nous demandons des établissements spécialisés pour la gestion de tels profils. Sur cette même maison d'arrêt il se profilait avant la fin de l'année l'ouverture d'un étage dit « respecto » ou « confiance » avec les portes ouvertes.

Il est évident que l'angélisme et l'absence de réelle gestion des détenus violents ont plus qu'atteint les limites ! Il est pour nous impossible de laisser les personnels devenir les punchingballs d'individus qui ne respectent aucune règle ! Il est grand temps de restaurer et de soutenir l'autorité des Personnels, c'est une obligation légale du chef de service !!

*Pour le bureau local de  
l'UFAP Unsa Justice de Valence  
Sylvain ROYERE*